



Fonds européens et nouveaux modes de financements ouverts par la Loi ESS

Objectifs

- Guider les participants dans le financement d'un projet par les fonds européens.
- Leur apporter la méthodologie nécessaire au montage du dossier.

Programme

➤ Intervention européenne sur les territoires.

- Les fonds structurels.
- Les programmes d'actions communautaires.

➤ La programmation 2014-2020.

- Les deux fonds structurels : Fonds Social Européen (FSE) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
- Une autre possibilité de financement européen : le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dont le dispositif LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).
- Le langage européen :
 - Programme opérationnel.
 - Présentation des programmes.
 - Axes et mesures d'interventions européennes éligibles pour les associations.
 - Taux de co-financement.
 - Priorités communautaires.

➤ Autres modes de financements mobilisables.

➤ Présentation des dossiers de demande de subvention.

- Exemples.
- Cas pratiques

Durée :

1 jour – 7 heures

Public :

Cadres de direction, Directeurs administratifs et financiers, Administrateurs ou porteurs de projets

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 maximum

Méthodes pédagogiques :

- Animation à partir d'un Powerpoint projeté
- Étude des documents obligatoires
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.